

DECISION DU PRESIDENT N° : 2023-038

Objet : Décision concernant l'achat de composteurs bois et plastiques pour les habitants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu l'article R2122-8 du code de la commande publique,
Vu les articles L2122.21, L5211.9 et L5211.10
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,
Vu la proposition financière n° OFR1450 de la société QUADRIA Environnement – ZA Labory BAUDAN 68 rue Blaise PASCAL 33127 SAINT JEAN D'ILLAC, en date du 19 juin 2023, pour l'achat de 80 composteurs bois et 50 plastiques pour les habitants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise pour un montant total de 7 953,80 euros HT, soit 9 544,56 euros TTC

Considérant la nécessité de signer le marché en procédure adaptée correspondant.

DECIDONS

ARTICLE 1 d'accepter et de signer la proposition financière n° OFR1450 de la société QUADRIA Environnement – ZA Labory BAUDAN 68 rue Blaise PASCAL 33127 SAINT JEAN D'ILLAC pour l'achat de 80 composteurs bois et 50 plastiques pour les habitants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise pour un montant total de 7 953,80 euros HT, soit 9 544,56 euros TTC.

ARTICLE 2 Conformément au code général des collectivités territoriales, cette décision sera transmise en sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société QUADRIA - ZA Labory BAUDAN 68 rue Blaise PASCAL 33127 ST JEAN D'ILLAC

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
le: 06 JUIL. 2023
de l'affichage le:

10 JUIL. 2023

Fait à Senlis,

le, 19 juin 2023

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Guillaume **MARÉCHAL**
Maire de Fleurines

